



Association Sportive de
Corbeil-Essonnes
PLONGEE

Stade Nautique Gabriel Menut
49 rue du Bas Coudray
91100 Corbeil-Essonnes

Association loi 1901
Déclarée en Préfecture de l'Essonne
N° W912003877
Siret : 511 745 382 00016
Affiliation FSGT n° 1 91 01 275 052
Affiliation FFESSM n° 07 91 0604

ADRESSE ELECTRONIQUE :
latortuemarine@gmail.com

WEB: www.tortuemarine.asso.fr




FICHE SORTIE TECHNIQUE

Le **06 et 07 mai 2023**

Lac de Beaumont sur Oise (95).

Niveaux concernés

- ✓ Préparation PE20 (validation de la pratique du Plongeur 1)
- ✓ Préparation PA20
- ✓ Prépa GP
- ✓ Formation étanche
- ✓ Sortie loisir

Condition d'inscription :

- L'adhérent doit être à jour de sa cotisation au club,
- Présenter un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la plongée sous-marine de moins d'un an,
- Avoir une licence fédérale FFESSM pour accéder au Lac de Beaumont,
- Avoir une licence fédérale FSGT pour la certification (PA20 et +).

	TARIF	Subvention CLUB	Reste à charge adhérent
Plongeur	94 €	15%	80 €
Plongeur en formation		30% sur présentation d'un livret de formation FSGT	66 €
Encadrant/Moniteur		60%	38 €

Ce prix comprend	Ce prix ne comprend pas	Ne pas oublier
4 plongées	Transport	Equipements complet de plongée + Chaussons + Gants + second détendeur air
Bloc double sortie	Location de combinaison avec cajoule obligatoire	Carnet de plongée
Hôtel	Frais des petits déjeuners	Licences (FFESSM et FSGT) à jour
	Frais des repas	Certificat médical de moins d'un an
		Carte de niveau
		Attestation d'assurance individuelle
		Parachute de sécu pour les autonomes
		Instruments de mesure de plongée
		Nécessaire de toilettes

Prêt de matériel du club (Compléter la fiche de prêt MATERIEL disponible sur le site internet)

A réserver avec chèque de caution à l'ordre de « ASCE plongée », **200€ par équipement emprunté**

Clôture des inscriptions le 31/03/23 et/ou jusqu'à fin des places disponibles
Merci de remettre vos dossiers d'inscription avec le règlement à la commission SORTIE

Conditions générales, conformément au Règlement Intérieur

Réservation des sorties

Les sorties organisées par l'association sont réservées aux adhérents en priorité, puis ouvertes à leurs conjoints dans la mesure des places disponibles.

La réservation est effective à réception de la **fiche d'inscription dûment signée ET accompagnée du règlement demandé.**

Aucune réservation ou pré-réservation pour une activité ne sera possible sans ces éléments.

L'adhérent mineur doit obligatoirement fournir une autorisation parentale, ou être accompagné par son représentant légal, auquel cas, il est sous la responsabilité de celui-ci.

Assurance des sorties

Dans certaines activités, l'association pourra exiger une attestation d'assurance individuelle, couvrant le rapatriement, les accidents de plongée, les frais de caisson, frais de recherche et l'annulation voyage (plongeur et non plongeur).

Cette exigence sera annoncée lors des briefings et précisée sur la fiche d'inscription.

Remboursement des sommes engagées

L'association ne saurait être tenue pour responsable et aucun remboursement ne pourra être exigé en cas de :

- Non-exécution des activités pour des raisons indépendantes de sa volonté,
- De force majeure,
- D'annulation/désistement du fait de l'adhérent, (les versements restent acquis à l'association quelque en soit les raisons invoquées).

Fiche d'inscription

Libellé	Plongeur	Personne à contacter en cas d'urgence
Nom Prénom		
Numéro de téléphone		
Niveau acquis		X
Nombre de plongées		
Date de la dernière plongée		

Je verse ma participation en 1 chèque ou virement bancaire

Chèque libellé à l'ordre de : l'ASCE PLONGEE

Chèque	Montant	Date encaissement

Je soussigné(e).....demande à participer au séjour ci-dessus désigné et déclare avoir pris connaissance des conditions générales et participation aux frais.

- Fait à le
- Signature